

## « Pour continuer à jouer son rôle, l'université a besoin de moyens » (L. Adoui, F. Universités au Sénat)



Lamri Adoui, président de France Universités, à la commission d'enquête du Sénat, le 02/04 - © Sénat

« Pour continuer à jouer pleinement son rôle, l'université a besoin de moyens et d'autonomie. Le financement reste, vous le devinez, une question centrale », déclare [Lamri Adoui](#), président de [France Universités](#), lors d'une commission d'enquête du Sénat, le 02/04/2026.

Celle-ci s'interroge sur la « capacité des universités françaises à garantir l'excellence académique du service public de l'enseignement supérieur ».

« Nous devons investir massivement, non pas pour maintenir des structures existantes, mais pour accompagner la croissance, la modernisation des infrastructures, le numérique et la recherche de pointe. L'autonomie universitaire, ce n'est pas un luxe, c'est la condition pour permettre aux établissements de répondre aux besoins locaux et globaux, de bâtir des projets scientifiques ambitieux et de s'adapter aux mutations profondes de notre société », dit Lamri Adoui.

« Cela fait 20 ans que la France promet d'être à 3 % de sa Dird. (Dépense intérieure en recherche et développement) (dépenses d'investissement en recherche et développement) du protocole de Lisbonne. On était à 2,18 il y a 20 ans, on est à 2,18 aujourd'hui. Le différentiel entre les 2,18 % et les 3 % qu'on a promis depuis 20 ans, c'est 25 Md€ par an. On nous demande d'être compétitifs à l'échelle internationale face à des pays à 4 %, 4,5 %. La Corée du Sud, la Suède, l'Allemagne, des pays loin, des pays proches, toute l'Asie du Sud-Est, aujourd'hui, investissent trois fois plus que nous. »

La commission d'enquête questionne le président de la conférence sur la réussite étudiante, l'encadrement et les moyens pédagogiques, Parcoursup, les droits d'inscription et le patrimoine immobilier universitaire.

---

Laurence Garnier, sénatrice LR (Les Républicains) de Loire-Atlantique, interroge Lamri Adoui sur les outils permettant « d'apprécier de manière objective le niveau des étudiants dans nos universités ».

Pour Lamri Adoui, « le premier indicateur dont nous disposons, c'est l'insertion professionnelle. Aujourd'hui, entre 90 et 92 % des diplômés de master et de licence professionnelle trouvent un emploi en moins de douze mois. Ce n'est pas seulement un bon résultat quantitatif : les enquêtes montrent aussi que ces diplômés estiment occuper un emploi en adéquation avec leur qualification. »

« Cet indicateur reste très significatif : le taux de chômage de ces diplômés est particulièrement faible, autour de 5 % à dix-huit mois, soit un niveau inférieur à la moyenne nationale. Cela traduit à la fois une bonne insertion et un haut niveau de satisfaction. »

Ensuite, sur la réussite en licence, « c'est un peu plus de 40 % d'étudiants qui réussissent en licence en trois et quatre ans ».

« La façon de lire les taux de réussite licences est extrêmement complexe, ajoute-t-il. Un étudiant qui entre en première année de licence accès santé en psychologie et qui réussit à l'issue de sa première année de s'orienter vers les études de médecine va être dans nos statistiques d'insertion compté en échec parce qu'il n'obtiendra jamais sa licence de psychologie. »

« 36 % des étudiants qui font une réorientation obtiennent finalement un diplôme. »

## Disposer de plus de liberté pour fixer les capacités d'accueil

---

Le président de France Universités est questionné sur la possibilité des universités de définir les capacités d'accueil de leur établissement.

« Aujourd'hui, les universités ne sont pas libres de fixer leurs capacités d'accueil. Nous en discutons en interne, nous les votons en conseil, puis nous échangeons avec le rectorat. Globalement, les relations se passent bien, mais nous ne pouvons pas, dans les faits, diminuer ces capacités, seulement les ajuster à la marge entre formations », dit Lamri Adoui.

« Or, ce sont les universités qui connaissent leurs capacités réelles d'encadrement, la disponibilité des enseignants et les conditions de réussite des étudiants. Si l'on nous demande des comptes sur la réussite et l'insertion, il serait logique que nous puissions fixer nous-mêmes ces capacités. C'est donc une demande claire des universités : disposer d'une autonomie accrue sur ce point. »

*« Le premier cycle universitaire qui a le meilleur taux de réussite, ce sont les IUT. (Institut universitaire de technologie). Là, le taux de réussite, il est deux fois supérieur à celui des licences générales. Pourquoi donc le taux de réussite est bien meilleur en IUT ? Parce que le taux d'encadrement il est infiniment supérieur. On travaille en petits groupes, on travaille sur la professionnalisation, on travaille en groupes restreints. »*

## « Faire en sorte qu'être sur Parcoursup soit un label de qualité »

---

Lamri Adoui est ensuite interrogé sur la sélection et rôle de Parcoursup dans l'orientation.

« Parcoursup, ce n'est pas une machine à sélectionner », indique-t-il, alors qu'il relève « l'anxiété des élèves et des parents » suscitée par la plateforme.

« Aujourd'hui les formations qui ne sont pas sur Parcoursup sont les formations de l'enseignement supérieur privé lucratif et aujourd'hui ces formations font leur marketing, leur communication sur le fait que ce soit une chance d'être en dehors de Parcoursup.

Il faut absolument qu'on arrive à faire en sorte que le fait d'être sur Parcoursup soit un label de qualité. Parce qu'aujourd'hui, on joue à armes totalement inégales avec des établissements d'enseignement supérieur privé lucratif, qui sont extrêmement agressifs très tôt dans l'année.

Dès le début du mois d'octobre, les premiers salons commencent, les élèves sont systématiquement relancés, avec à la fois une communication sur les financements publics liés à l'apprentissage qui bénéficient à ces formations, et en même temps sur le fait de ne pas être sur Parcoursup, ce qui devient un argument marketing. »

Lamri Adoui évoque le PJJ sur la régulation de l'enseignement supérieur. « C'est un sujet auquel nous tenons vraiment beaucoup. C'est une position partagée par l'ensemble des conférences d'établissement, précisément parce qu'il est nécessaire de corriger les dysfonctionnements actuels. »

## Les droits différenciés pour les étudiants internationaux

---

La commission d'enquête aborde la question des droits d'inscription pour les étudiants internationaux (les droits différenciés).

Laurence Garnier dit « constate [r] qu'au sein des universités françaises, une politique d'exonération massive de ces droits d'inscription s'est développée au bénéfice de ces étudiants [internationaux] », alors que « ces mêmes établissements rencontrent d'importantes difficultés pour boucler leur budget ».

Cela pourrait même envoyer un « signal prix négatif » pour certains étudiants internationaux, indique la sénatrice. « Ce même "signal prix négatif" semblerait jouer à l'encontre des universités pour certaines familles et peut-être justement privilégier l'enseignement supérieur privé lucratif. »

Pour Lamri Adoui, avec l'instauration de droits différenciés instaurés en 2018 avec le plan « Bienvenue en France » l'idée était bien de dire que l'apport financier devait être investi dans un meilleur accueil des étudiants internationaux. »

« On a aujourd'hui relativement peu d'étudiants extra communautaires qui payent ces droits différenciés, 10-15 %. Il y a des discussions qui sont en cours dans le cadre de la revoyure de la stratégie Bienvenue en France mais ce n'est pas pour moi un moyen de résoudre le problème du financement des universités. »

## Discuter de la question des aides sociales avant des droits d'inscription

Concernant les droits d'inscription des étudiants, Lamri Adoui déclare :

« Il faut pouvoir discuter de tous les sujets, y compris pour conclure que certaines options ne sont pas souhaitables. Tout doit être mis sur la table, sans postures. »

« Le modèle actuel, avec des droits d'inscription modiques, n'assure pas une véritable égalité des chances. On observe une surreprésentation des catégories sociales favorisées dans certaines disciplines. Ce n'est donc pas une garantie. »

« Augmenter fortement les droits d'inscription reviendrait à transformer en profondeur le modèle de l'enseignement supérieur. Cela nécessite un débat de fond. »

Pour autant, il estime que toute réflexion sur une éventuelle évolution des frais d'inscription doit s'inscrire dans un débat sur l'aide sociale étudiante.

« Les organisations étudiantes et la communauté universitaire attendent une réforme d'ampleur des aides sociales. On ne pourra pas traiter la question des droits d'inscription sans avoir d'abord discuté de ce sujet. Il faut une approche globale. »

« Une première étape a été engagée en 2023, avec une réforme paramétrique des bourses, mais elle reste insuffisante. Il faut aller beaucoup plus loin. »

Pour lui, la question de l'aide sociale doit devenir centrale dans les politiques de vie étudiante, en intégrant notamment les inégalités de situation entre étudiants. « La situation d'un étudiant décohabitant, qui doit assumer un loyer, premier poste de dépense, n'est pas comparable à celle d'un étudiant vivant encore chez ses parents. Cela pose la question des APL, mais aussi celle du cumul des aides : doit-on continuer à soutenir à la fois les étudiants et leurs parents via la demi-part fiscale ? »

## Accompagner les universités dans la transition énergétique

« Le bâti universitaire c'est à peu près 30 % du bâti de l'immobilier de l'État. Cela veut dire que si l'État veut réussir sa transition énergétique, il va falloir accompagner les universités sur cette question-là », déclare Lamri Adoui.

« Je suis dans un établissement qui a pris la dévolution totale de son patrimoine immobilier sans un centime. Dans la situation financière où nous sommes aujourd'hui, nous avons du mal à engager les montants nécessaires pour le gros entretien-renouvellement, c'est-à-dire tout simplement l'argent qu'il faut consacrer à l'entretien des bâtiments. »

Un précédent a pourtant montré la capacité d'action des universités : « En 2020, il y avait eu le plan France Relance. Les universités en avaient un peu bénéficié. Nous avons prouvé qu'on avait la capacité de le faire. Mais il est nécessaire de mettre en place un plan d'investissement massif, car les économies que l'on ne réalise pas aujourd'hui constituent les coûts de fonctionnement de demain. »

Ensuite, « il faut absolument accompagner les établissements sur cette question sur le temps long ». « Une évolution de ce modèle pourrait consister, à long terme, à offrir aux universités une visibilité pluriannuelle sur les moyens dont elles pourraient disposer, afin de leur permettre de définir une stratégie immobilière de long terme. »



## Lamri Adoui

---

**Président @ France Universités**

---

**Président @ Université de Caen Normandie**

---

### Parcours

Depuis janvier 2025	<a href="#">France Universités</a> Président
Depuis novembre 2020	<a href="#">Université de Caen Normandie</a> Président
Depuis février 2026	<a href="#">Agence de mutualisation des universités et des établissements d'enseignement supérieur ou de recherche (AMUE)</a> Président du CA
Depuis mai 2017	<a href="#">École nationale supérieure d'architecture de Normandie (Ensa de Normandie)</a> Président du CA
Depuis janvier 2013	<a href="#">Centre national de la recherche scientifique (CNRS)</a> Directeur Laboratoire International Associé DYNAMICS
Depuis 2002	<a href="#">Université de Caen Normandie</a> Professeur des universités
Décembre 2022 - janvier 2025	<a href="#">France Universités</a> Membre du CA
Juillet 2015 - janvier 2020	<a href="#">Normandie Université</a> Président de la Comue Normandie Université
Septembre 2008 - juillet 2016	<b>CNRS</b> Membre du Comité National du CNRS section 04
Juin 2012 - juillet 2015	<b>Université de Caen Normandie</b> Vice-Président Recherche
Septembre 2005 - janvier 2014	<b>CEA, CNRS, ENSICAEN, Université de Caen Normandie</b> Responsable Equipe UMR6252
Janvier 2009 - juin 2012	<b>Université de Caen Normandie &amp; ENSICAEN</b> Directeur Ecole Doctorale SIMEM ED181
Juin 2008 - juin 2012	<b>Université de Caen Normandie</b> Président de la Commission des Personnels et des Habilitations
Juin 2007 - janvier 2009	<b>Université de Caen Normandie &amp; ENSICAEN</b> Directeur-Adjoint Ecole Doctorale SIMEM ED181
1995 - 2002	<b>Université de Caen Normandie</b> Maître de conférences

## Établissement & diplôme

1995 - 1995

Université Pierre et Marie Curie  
Docteur en physique atomique

Fiche n° 16143, créée le 20/02/2016 à 16:13 - Màj le 07/04/2026 à 16:22



## France Universités

Catégorie : Associations, réseaux

### Général

Date de création	1971
Statut	Association loi 1901 reconnue d'utilité publique
Missions et objectifs	<ul style="list-style-type: none"><li>• Force de proposition et de négociation auprès des pouvoirs publics, des différents réseaux de l'enseignement supérieur et de la recherche, des partenaires économiques et sociaux et des institutions nationales et internationales.</li><li>• Soutien aux présidents dans leurs nouvelles missions.</li><li>• Promotion de l'Université française et de ses valeurs en France et à l'étranger.</li></ul>
Membres	Une centaine de membres votants (présidents d'université, directeurs d'écoles normales supérieures, d'INP, d'INSA, administrateurs généraux) et des membres associés.
Présidence	Bureau élu en janvier 2025 composé de : Président : Lamri Adoui (Université de Caen Normandie) Vice-présidents : <ul style="list-style-type: none"><li>• Hélène Boulanger (Université de Lorraine)</li><li>• Jean-François Huchet (Inalco)</li></ul>

### Chiffres clés

Personnels	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une équipe permanente : 27 personnes.</li><li>• Des conseillers et consultants : 7 personnes.</li></ul>
------------	---



## Sénat

Catégorie : État / Agences d'État

### Adresse du siège

15, rue de Vaugirard  
75291 Paris Cedex 06 France

## Général

Date de création	1795
Statut	Chambre haute du Parlement français
Implantations, dont siège	Paris (siège)
Missions et objectifs	<p>Le Sénat détient le pouvoir législatif avec l'Assemblée nationale. Il représente les collectivités territoriales.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Champs de compétences de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication :<ul style="list-style-type: none"><li>- l'éducation (enseignement scolaire, agricole, technique, supérieur)</li><li>- la recherche</li><li>- la culture</li><li>- la communication (presse, télévision, nouveaux médias)</li><li>- la francophonie</li><li>- le sport</li><li>- la jeunesse</li><li>- la vie associative.</li></ul></li></ul>
Membres	348 sénateurs
Présidence	Président du Sénat : Gérard Larcher Président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication : Laurent Lafon